

lui, Bouthillier de Pons, qui sera remplacé lui-même en 1632 par Léon Bouthillier, comte de Chavigny, suivent de près toutes les affaires de la cour, celles du dedans comme celles du dehors, tantôt mêlés à des négociations diplomatiques et à des projets de mariages princiers, et tantôt associés à quelque cabale<sup>1</sup>, plus ou moins propre d'ailleurs à servir les intérêts du roi.

Ces secrétaires d'État, qu'il s'agisse de colonies ou de marine, des Indes occidentales ou des Indes orientales, de l'Amérique ou de l'Afrique, ont à compter toujours avec l'autorité supérieure dont Richelieu, surintendant général de la navigation et du commerce, se trouve investi. Ils contresignent « par le roy » les « permissions », « commissions », ou « lettres patentes » émanant de Sa Majesté Louis XIII, mais, quand il le faut, le cardinal agit lui-même et directement<sup>2</sup>. On ne laisse pas toutefois d'ailleurs des titres nus, ou simplement décoratifs, soit aux Bouthillier, soit à Le Beauclerc auquel Abel Servien, marquis de Sablé, succède en 1630. Leur action se fait sentir, au contraire, dans le domaine qui leur est imparti, mais elle s'exerce au hasard des événements, les initiatives venant de plus haut et les vues d'ensemble, hors des cas où le roi tient conseil, ne leur étant guère accessibles. L'impulsion donnée, dans tous les cas, ils n'ont plus qu'à suivre le mouvement, en passant la consigne à une sorte d'état-major qui vit dans leur sillage, et qui demeure aussi peu confiné qu'ils le sont eux-mêmes dans un domaine strictement réservé.

Ce personnel a leur confiance, mais ils le constituent à leur guise. Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on ne verra pas les ministres avoir autour d'eux des collaborateurs dont la

1. Ainsi apparaît Potier d'Ocquerre dans les *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. VI, p. 119.

2. Cf. *Commission de M. le Cardinal de Richelieu aux sieurs d'Esnambuc et de Rossey, capitaine du Roy, dans les mers du Ponant, du 31 octobre 1626; Commission du sieur Razilli (Isaac de Razilly) pour aller recevoir la restitution du Canada et de l'Acadie des mains des Anglais, du 27 mars 1632 (passée par devant Michel Ferrant, notaire, Eminentissime Seigneur Armand, Cardinal de Richelieu, étant présent)*. — Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Amérique, 4, fol. 73 et suiv.; 112 et suiv.